Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260223-2026_06-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six et 23 février, à 18 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 17 février 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 10 – Nombre de présents et représentés : 12

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Anne Émilie LE VERGER, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Nathalie MÉLOU donne pouvoir à Solène LE NORMAND Bertrand RENIER
Secrétaire de séance		Richard LE CARRÉ

Approbation du budget primitif 2026
Délibération n° 2026-06

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget communal comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : **906 504,30 €**
Dépenses et recettes d'investissement : **1 096 211,96 €**
Il appartient au conseil de statuer sur ces éléments.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-après :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	906 504,30 €	906 504,30 €
Investissement	1 096 211,96 €	1 096 211,96 €
Total Budget	2 002 716,26 €	2 002 716,26 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 2 mars 2026
et publiée le 2 mars 2026.

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)